

# OPUS SACERDOTALE

Janvier 2018

n° 260

Bien chers Confrères,  
Bien chers Amis,

Après avoir présidé l'Opus Sacerdotale pendant six ans, j'ai été réélu à la charge de prier le 29 septembre dernier. Je n'aurais pas été mécontent qu'un autre me remplace à cette charge, afin de continuer et améliorer ce qui s'est fait durant ces six dernières années, à la suite du chanoine CATTA, de l'abbé LOURDELET et de l'abbé BACON, mes prédécesseurs. Il n'en a pas été ainsi puisque j'ai été réélu le 29 septembre dernier.

Je sais gré aux confrères qui m'aident et me conseillent dans la direction de cette belle œuvre. Je compte sur vos prières pour que je puisse accomplir cette mission pour la plus grande gloire de Dieu.

J'écris ces lignes le 25 janvier, en la fête de la Conversion de Saint Paul, clôture de la Semaine de prières pour l'Unité des chrétiens dans l'Eglise. Il ne s'agit pas de prier uniquement pour l'unité des chrétiens, mais aussi et surtout pour que cette union se fasse autour du vrai pasteur de l'Eglise du Christ, Mère et Maîtresse de Vérité. Il est bon de le rappeler alors que l'année 2017 a été marquée par la confusion. Parmi les points de confusion, il y a eu la célébration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme à laquelle l'Eglise s'est associée. Cela a donné lieu à la visite du Pape les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2016 en Suède pour l'ouverture du 5<sup>e</sup> centenaire et à bien des déclarations pour le moins surprenantes d'ecclésiastiques faisant l'apologie de Martin Luther ! Il nous a paru opportun de publier ci-après deux articles qui remettent les pendules à l'heure.

Abbé François SCRIVE

## **LA JUSTIFICATION, LUTHER, LE SYNODE SUR LA FAMILLE**



Dans un entretien avec La Bussola Quotidiana, Mgr Antonio Livi faisait très clairement le point sur la visite de François à Lund (Suède) le 31 octobre, pour commémorer le 500<sup>e</sup> anniversaire de la réforme (25/7/2016)

Martin Luther affichant ses 95 thèses le 31 octobre 1517 sur les portes de l'église de Wittemberg, marquait le début de la Réforme qui devait déchirer durablement l'Eglise. C'est cet événement

C'est cet évènement que le Pape est allé célébrer à Lund le 31 octobre 2016.

Francesca Pannuti, La Bussola Quotidiana, 20 juillet 2016

Traduction d'Anna pour "www.benoit-et-moi"

À l'approche des commémorations du cinquième centenaire des 95 thèses affichées par Martin Luther, le thème de la "justification", central pour comprendre la division entre catholiques et luthériens, est redevenu d'actualité. Le thème a été abordé dans un premier temps par le pape émérite Benoît XVI, dans une interview à l'occasion d'un colloque consacré justement à ce sujet<sup>1</sup>, et ensuite par le pape François dans une réponse lors de la traditionnelle conférence de presse sur le vol de retour d'Arménie, le 26 juin dernier. Nous avons donc essayé d'approfondir les termes exacts de la question, en interviewant Mgr Antonio Livi, professeur émérite de Philosophie de la connaissance à l'Université Pontificale du Latran, savant de renommée internationale, auteur de nombreuses publications, notamment Vera e falsa teologia. Come distinguere l'autentica "scienza della fede" da un'equivoca filosofia religiosa, (ed. Leonardo da Vinci, 2012).

### **Monseigneur, quelle est l'importance de la doctrine de la justification dans la foi catholique ?**

« C'est la question de la grâce sanctifiante, l'action gratuite et miséricordieuse de Dieu qui rachète du péché originel et permet la progression de la vie chrétienne. Le terme "justification" est biblique, car dans les Écritures "juste" veut dire "saint": l'homme juste est celui qui se place dans la juste position devant Dieu, l'adorant pour sa Majesté divine et sa Bonté immense, implorant de Lui son propre salut et celui des autres, le remerciant pour tous ses bienfaits et obéissant dans la joie à ses commandements qui sont la vraie voie du bonheur. Dieu peut et veut "justifier" l'homme par sa grâce, le rachetant du péché originel, lui rendant son innocence perdue avec le péché originel (le gardant ainsi dans l'amitié avec Dieu). C'est pourquoi la grâce sanctifiante s'appelle gratia gratum faciens, dans le sens qu'elle rend l'homme juste et donc agréable à Dieu (car Dieu, comme les Écritures le répètent sans cesse, ne tolère pas le péché : Il aime l'homme pécheur, mais justement parce qu'il l'aime, il veut le libérer du péché, qui est le seul obstacle à son bonheur temporel et éternel).

Selon la doctrine catholique, l'âme du pécheur qui devient juste passe de l'état d'inimitié avec Dieu à l'état d'amitié : la "justification" est donc un passage de l'état de péché à celui de grâce. Selon la définition du Concile de Trente "la justification du pécheur est le passage de cet état où l'homme naît fils du premier Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu [Rm. 8, 15] à l'aide du second Adam Jésus Christ notre Sauveur" (Décret sur la justification). L'homme renouvelé, restauré donc et élevé à l'ordre surnaturel, retrouve la réalité de l'amitié avec Dieu, est lavé et élevé aussi afin qu'il puisse dans cette vie accéder avec dignité au Suprême Sacrement, l'Eucharistie, où il se joint à Jésus Christ lui-même, anticipant déjà dans cette vie l'union parfaite avec Dieu dans la gloire ».

---

<sup>1</sup> L'interview de Benoît XVI par le P. Servais.

**En effet, la certitude - précisée avec acuité par Saint Antoine dans ses Sermons - que le "juste" est "celui qui s'accuse lui-même" est centrale. Cette doctrine coïncide-t-elle avec ce qu'affirment aussi les protestants ?**

« Il n'est pas facile de dire ce que les protestants affirment aujourd'hui, car dans ce domaine il n'y a pas de véritable magistère, tout comme il n'y a pas de doctrine théologique reconnue par toutes les différentes communautés "réformées" ou "évangéliques", lesquelles ne se reconnaissent même pas dans une interprétation unique de la pensée du Réformateur. Si toutefois on fait référence aux thèses de Martin Luther, il faut dire qu'avec sa "réforme" la doctrine catholique sur la grâce sanctifiante en est ressortie dénaturée et reniée dans sa vérité la plus profonde et la plus essentielle. Tout d'abord, Luther a cru pouvoir tirer de la Lettre aux Romains une conception de la foi en tant que fides fiducialis, c'est à dire comme simple foi dans les mérites du Christ rédempteur, dont la grâce ne rendrait pas juste le pécheur mais se limiterait à en "couvrir" les péchés, ne les lui imputant pas et le soustrayant ainsi au châtement divin».

**Ne s'agit-il pas d'une contradiction évidente?**

« C'est pour cela que Luther imagine que le chrétien est au même temps pécheur et justifié ("homo simul iustus et peccator"). Celui à qui les mérites du Christ sont imputés - et qui serait donc un "juste" - n'est pas pour cela renouvelé par la grâce sanctifiante, il n'est pas un "homo novus", mais une "charogne" (selon le terme de Luther lui-même) enveloppée du manteau immaculé des mérites du Christ; sans abandonner son péché il peut donc être un justifié. Dans cette perspective il n'y a plus de place pour la doctrine spirituelle catholique qui exige de tout fidèle l'engagement ascétique de façon que, soutenu par les "grâces actuelles", il ait toujours la disponibilité aux renoncements et aux sacrifices, c'est à dire à cette "lutte intérieure" qui sert à éviter le péché ou à s'en amender. La conception d'une corruption radicale de l'homme après le péché originel a conduit Luther à la théorisation d'un salut "sola fide", une "foi" dont la notion - qui a envahi aujourd'hui le monde catholique - est fausse, car elle n'est pas la foi dogmatique, pour qui l'adhésion au contenu de la Révélation est essentielle, mais la foi-confiance (fede-fiduciale) dans laquelle ce qui compte est l'aspect pour ainsi dire "sentimental". "Pèche fortement", affirme donc Luther, "mais crois plus fortement encore" ("pecca fortiter, sed crede fortius"), autrement dit plus l'homme continue de pécher, plus il démontre sa propre confiance absolue dans les mérites du Christ, lesquels ont le pouvoir divin de sauver indépendamment du libre arbitre du croyant. Le pire est que dans cette conception luthérienne de la justification, les moyens établis par Dieu pour donner sa grâce, que sont les Sacrement du Christ, sont privés un par un de leur signification proprement théologique, et sont finalement complètement abolis, sauf (apparemment) le Baptême. Étant donné la gravité de ces interprétations hérétiques, désastreuses pour le salut des âmes selon le projet miséricordieux de Dieu, l'Église a dû condamner comme hérétique la doctrine luthérienne sur la justification, et l'a fait par le moyen de "canons" ou "anathématismes" précis et sans équivoque au Concile de Trente (Session VI, 13 janvier 1547) ».

## **Y a-t-il eu récemment un rapprochement entre les deux positions ?**

« Il faut dire avant tout qu'on ne peut pas parler de "deux positions". La position de l'Église catholique - qui a un Magistère et une doctrine bien définis, fixés en formules dogmatiques - ne peut nullement être comparée aux myriades de variantes interprétatives et de développements théorétiques des idées de Luther, étant donné que la prolifération de dénominations au sein de la Réforme rend pratiquement impossible d'identifier une doctrine commune.

Malgré cela, il y a eu une série de tentatives de dialogue inter-religieux, au cours desquels une commission de théologiens catholiques (nommés par le Saint Siège) a discuté avec une commission de théologiens luthériens (nommés par les diverses autorités religieuses d'inspiration luthérienne) de la possibilité de trouver des points de rencontre entre le dogme catholique et ce que cette commission estime pouvoir être considérée aujourd'hui comme la doctrine de Luther<sup>2</sup>. Mais ce colloque d'étude, animé par des intentions plus politiques que scientifiques, a élaboré un document final (publié le 31 octobre 1997) dans lequel, avec des discours extrêmement ambigus, les luthériens ont présenté les développements de leur doctrine sur la justification de manière qu'elle ne ressemble plus à ce que le Concile de Trente avait condamné, et les catholiques ont fait semblant de croire qu'il n'y a plus ainsi de différences doctrinaires entre l'Église et les communautés issues de la Réforme. Le Saint Siège lui-même (avec un document conjoint de la Congrégation pour la doctrine de la foi et du Secrétariat pour l'unité des chrétiens) a nié que les conclusions tirées au colloque d'études aient résolu aucun problème (voir la Réponse de l'Église catholique à la déclaration conjointe entre l'Église Catholique et la Fédération luthérienne mondiale concernant la doctrine de la justification, 25 juin 1998).

Pour arriver à dire que l'Église a finalement reconnu que Luther avait raison et qu'elle s'est trompée (parce qu'elle aurait mal interprété les thèses du Réformateur ou parce qu'elle était encore liée à une théologie thomiste qui serait aujourd'hui dépassée) il faudrait que cela fût formellement affirmé, non pas par une quelconque commission de théologiens, mais par un Concile œcuménique au caractère explicitement dogmatique qui abolît les "anathématismes" du Concile de Trente. Mais cela est tout à fait impossible. Même lorsque dans l'Église il y a une réforme, celle-ci ne concerne jamais le dogme, c'est à dire ce qui a été "défini" *semel pro semper* et qui est donc irréformable: elle concerne plutôt des aspects réformables (accidentels) de la doctrine, de la morale et de la pratique pastorale, et même dans ces domaines la réforme promue par le Magistère doit être interprétée - ce que le Pape Benoît XVI a bien expliqué - comme "réforme dans la continuité de l'unique sujet-Église" Et, j'ajoute, le "sujet-Église" est Jésus en Personne, qui est l'unique maître et ne peut pas se démentir, car la proclamation de sa vérité salvifique a des exigences absolues, infiniment supérieures à n'importe quelle exigence relative, diplomatique ou pastorale, présente dans le "dialogue inter-religieux!>

---

<sup>2</sup> Les textes relatifs à ces débats ont été regroupés ici:

[www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/chrstuni/sub-index/index\\_lutheran-fed](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/sub-index/index_lutheran-fed)

**Les courants théologiques les plus influents aujourd'hui sont-ils capables d'harmoniser entre eux des thèmes comme la grâce et la nature, le salut et la perte, le divin et l'humain ?**

« Si on regarde le panorama de la théologie actuelle en termes de sociologie de la culture et de sociologie religieuse, on ne peut pas ne pas constater que cette "dictature du relativisme", tellement condamnée par Benoît XVI et dont il voulait libérer l'Église, est aujourd'hui plus que jamais oppressive. Un élément de cette dictature est justement l'hégémonie politico-ecclésiastique de la théologie d'inspiration luthérienne, qui a, parmi ses représentants les plus influents, chez les universitaires, Karl Rahner et Hans Küng, et chez les cardinaux de Curie Walter Kasper. Cette théologie repropose essentiellement la thèse fidéiste sur la justification, occultant le rôle premier des sacrements de la grâce sanctifiante, à commencer par la Pénitence et l'Eucharistie».

**Cette théologie a-t-elle aussi influencé le Synode sur la famille ?**

« Le débat dans les deux Synodes sur la famille au sujet de l'"état de péché" des baptisés qui ont manqué à la fidélité conjugale et ont entamé une cohabitation adultérine, a lui aussi mis en évidence combien cette mentalité a rendu de nombreux pères synodaux insensibles à la nécessité de la réconciliation de ces personnes avec Dieu et avec l'Église au moyen du sacrement de la Pénitence, qui confère la grâce du Christ à condition que le pénitent exerce son libre arbitre avec les "actes" que le rite catholique prescrit depuis toujours (même sous la réforme liturgique de Paul VI), c'est à dire l'examen de conscience, le repentir sincère et efficace, l'accusation des péchés avec l'intention de ne plus les commettre, la "satisfaction" ou réparation. Après avoir obtenu l'absolution sacramentelle par le ministre sacré - lequel est vraiment, par mandat explicite du Christ, le juge des dispositions appropriées du pénitent - le fidèle est dans les conditions de pouvoir accéder au sacrement de l'Eucharistie, qui est beaucoup plus qu'un simple symbole de la présence spirituelle du Christ dans la communauté orante, mais, en vertu de la transsubstantiation, est la possibilité d'une rencontre personnelle avec Jésus physiquement présent ("en corps, sang, âme et divinité") sous les apparences du pain et du vin. C'est le dogme de la "présence réelle" - que Luther méconnaît expressément et que les pro-luthériens d'aujourd'hui ont tendance à sous-évaluer ou même à reléguer parmi les obscurités inutiles. Ce qui doit encourager les opérateurs de la pastorale des "divorcés remariés" à œuvrer, dans un esprit de vraie miséricorde, afin que ces personnes puissent accéder à la Communion eucharistique avec les dispositions appropriées, c'est à dire déjà réconciliés et en "état de grâce", évitant de profaner le corps et le sang du Seigneur et de transformer ainsi en "motif de condamnation" ce que Dieu a établi pour leur salut et sanctification».

***La Réforme protestante constitue un bouleversement total des fondements de la foi catholique***

Alors que le secrétaire général de la conférence des évêques d'Italie, Mgr Nunzio Galantino - nommé à ce poste en 2014 par le pape François - a qualifié la Réforme de Luther d'« événement du Saint-Esprit », le cardinal Gerhard Müller a tenu sur la rupture



protestante il y a 500 ans un langage beaucoup plus... catholique. Dans une tribune publiée le 24 octobre 2017 par La Nuova Bussola Quotidiana, répondant directement et ouvertement à cette assertion, le cardinal Müller a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une réforme, mais d'une révolution.

Voici quelques extraits de l'article traduit par Jeanne Smits :

"Il y a une grande confusion aujourd'hui dans le discours sur Luther, et il faut dire clairement que du point de vue de la théologie dogmatique, du point de vue de la doctrine de l'Eglise, il n'y eut pas en réalité une réforme mais une révolution, c'est-à-dire un bouleversement total des fondements de la foi catholique. Il n'est pas réaliste de prétendre que son intention était de lutter contre certains abus relatifs aux indulgences, ou contre les péchés de l'Eglise de la Renaissance. Les abus et les mauvaises actions ont toujours existé dans l'Eglise, et pas seulement à la Renaissance, – il en existe même de nos jours. Nous sommes la Sainte Eglise par la grâce de Dieu et des sacrements, mais tous les hommes d'Eglise sont pécheurs, tous ont besoin de pardon, de la contrition et de la pénitence.

Cette distinction est très importante. Dans le livre écrit par Luther en 1520, *De captivitate Babylonica ecclesiae*, il semble tout à fait clair que Luther a tourné le dos à tous les principes de la foi catholique, de l'Ecriture Sainte, de la Tradition apostolique et du magistère du Pape et des Conciles, et de l'épiscopat. En ce sens, il a travesti le concept de développement homogène de la doctrine chrétienne, tel qu'on l'a explicité au Moyen Age, en venant jusqu'à nier le sacrement, signe efficace de la grâce qui s'y trouve ; il a remplacé cette efficacité objective des sacrements par une foi subjective. Ce faisant, Luther a aboli cinq sacrements, et il a aussi nié l'Eucharistie : le caractère sacrificiel du sacrement de l'Eucharistie, et la transformation réelle de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Et encore : il a qualifié le sacrement de l'ordre épiscopal, le sacrement de l'ordre, d'invention du pape – défini comme l'Antichrist – et comme ne faisant pas partie de l'Eglise de Jésus-Christ. Nous disons au contraire que la hiérarchie sacramentelle, en communion avec le successeur de Pierre, est un élément essentiel de l'Eglise catholique, et pas seulement un principe d'organisation humaine.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter que la réforme de Luther soit définie comme une réforme de l'Eglise au sens catholique. Est catholique une réforme qui est un renouvellement de la foi vécue dans la grâce, dans le renouvellement des coutumes, de l'éthique : un renouvellement spirituel et moral des chrétiens ; pas une nouvelle fondation, une nouvelle Eglise.

Il est donc inacceptable d'affirmer que la réforme de Luther « était un événement du Saint-Esprit ». Au contraire, elle était dirigée contre le Saint-Esprit. [...]

On entend beaucoup de voix qui parlent de Luther avec trop d'enthousiasme, sans connaître exactement sa théologie, ses polémiques et les effets désastreux de ce mouvement qui a séparé des millions de chrétiens de l'Eglise catholique. [...]"



## RETRAITE ANNUELLE

Rappelons que les Statuts de l'Opus Sacerdotale prescrivent la retraite annuelle de cinq jours (§ 38). Sachons profiter de celle qui nous est offerte du lundi 19, à 15 h, au vendredi 23 août 2018, à 10 h, à l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault dans l'Indre.

### Elle sera prêchée par le Cardinal BURKE.

En raison de la personnalité du prédicateur, qui attirera beaucoup de prêtres, la retraite est réservée aux membres de l'Opus Sacerdotale, à jour de leur cotisation. Cette retraite est aussi proposée, dans la mesure des places disponibles, à tout prêtre désireux d'en profiter.

Inscription auprès de M. l'Abbé François SCRIVE

Presbytère

13 rue Faubert

95270 Belloy-en-France

Pour permettre aux prêtres qui, pour diverses raisons, ne peuvent jamais participer à la retraite du mois d'août, notamment à cause de leur ministère estival, une autre retraite est, à nouveau, proposée comme au temps où le nombre des prêtres de l'Opus Sacerdotale nécessitait une, deux ou trois retraites...

Celle-ci aura lieu dans l'une des fondations de l'abbaye de Fontgombault, à l'abbaye de Triors, dans la Drôme, du lundi 22, à 15 h, au vendredi 26 octobre 2018, à 10 h

#### INSCRIPTION A LA RETRAITE :

Monsieur le Chanoine Gérard TRAUCHESSEC Presbytère 71110 BRIANT

[g.trauchessec@gmail.com](mailto:g.trauchessec@gmail.com) - 03 85 53 16 55 ou 06 31 62 63 39



## COMPTE-RENDU DES RETRAITES DE L'OPUS SACERDOTALE



*A l'abbaye Notre-Dame de Fontgombault du 21 au 25 août 2017*

Dans une retraite sacerdotale, comme dans un office liturgique, il y a le « commun » et le « propre ». Dans l'Opus Sacerdotale, le commun, c'est la

date et le lieu ; le propre, c'est le prédicateur et l'auditoire.

Voici d'abord le « commun ». Comme les années précédentes, nous nous sommes retrouvés la première semaine suivant le 15 août, du lundi après-midi au vendredi midi. La durée est un peu brève, mais commode pour les prêtres exerçant un ministère paroissial où il est difficile de se faire remplacer. L'abbaye ND de Fontgombault nous accueillait avec son hospitalité coutumière dans les bâtiments de son hôtellerie – dont la rénovation est en projet. En plus du vivre et du couvert, elle nous offrait, à nouveau, le cadre apaisant et édifiant de sa belle liturgie.

Venons-en au « propre ». La « cuvée » 2017 réunissait une vingtaine de retraitants, en nombre plus restreint que le millésime exceptionnel de 2016. On y retrouvait bien des visages familiers, de divers âges et « religions », comme on disait au XVII<sup>ème</sup> siècle. La plupart étaient prêtres diocésains ou membres d'Instituts Ecclesia Dei, les uns et les autres attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Outre plusieurs régions de France, l'Afrique était représentée par un prêtre du Congo et un missionnaire Fidei Donum. Un prêtre des Missions étrangères de Paris faisait résonner l'appel de la moisson en Asie. Les trois fidèles laïcs, amis de l'Association, présents à la retraite nous ont édifié par leur piété et leur régularité.

Mais l'originalité d'une retraite tient surtout au prédicateur. Le Révérend Père Augustin PIC, dominicain du couvent de Rennes, est professeur à la Faculté de Théologie de l'Université catholique d'Angers. Sa prédication ne fut pas banale. Il nous a parlé de la « vie spirituelle du prêtre dans la crise présente de la vérité ». Face à cette crise « sans précédent », lui-même se situait d'emblée dans le sillage des Cardinaux Sarah, Caffara, Meisner, Burke et Brandmüller... Suivis non comme chefs d'un parti, mais comme exprimant avec clarté la vérité de la foi catholique reçue des Apôtres. Ce sujet convenait bien à un frère prêcheur dont l'Ordre a la devise « Veritas ». Le contenu – sans « langue de buis » ni polémique – ne nous a pas déçus ! Il rejoignait les interrogations d'un bon nombre parmi nous et il nous apportait des réponses fiables.

Placés sous le regard de Dieu et sous la conduite de ses bons serviteurs, il nous restait à bien jouer notre rôle de prêtres retraitants. Le prêtre est habitué à s'occuper des autres, comme le berger de son troupeau. Il est celui qui donne le sacré » (« sacer-dos »). Il donne aux hommes la Parole de Dieu et ses Saints Mystères. Durant ces jours bénis, il nous était demandé de prendre soin d'abord de nous-mêmes. Nous étions invités sous la haute direction de l'Esprit Saint, à resserrer les liens sacrés nous unissant à notre rédempteur depuis notre Baptême et notre Ordination. Pour réordonner toutes nos facultés vers Dieu seul, un triple soutien nous était proposé : un règlement pour régler notre volonté, la sainte Liturgie pour élever notre cœur et nos sentiments, la Doctrine sacrée pour purifier et éclairer notre intelligence.

**Sancta Regula.** Nous avons tous besoin de règle. Certes le prêtre dit la Loi mais il n'est pas la Loi. Il est sacrement vivant du Christ Tête de l'Eglise, mais il risque de n'en faire « qu'à sa tête ». Comme serviteur, il doit obéissance au Christ et à son Eglise. Durant la retraite, une double régulation visait à assouplir nos volontés propres. La Règle de Saint Benoît ponctuait nos journées par les offices et les repas monastiques. Les us et coutumes de la retraite prévoyaient différents exercices de règle : deux conférences par jour, récitation du chapelet en commun l'après-midi, points d'oraison le soir, etc. D'emblée, notre prieur et le prédicateur nous ont rappelé la précieuse règle du silence – dont un cardinal naguère a souligné « la force ». Sage rappel, car le prêtre, homme de la parole, risque de faire passer la



sienne avant celle de Dieu. Enfin, un fidèle laïc était chargé de nous exercer, au son de la cloche, à la ponctualité, fine fleur de la charité.

**Sacra Liturgia.** La liturgie (Sainte Messe et Office divin) est la prière publique de l'Eglise. Le prêtre y est officiellement député. Il y trouve volontiers la nourriture de son oraison personnelle. En contraste avec le « stress » éprouvant des soucis pastoraux, l'harmonie de la liturgie bénédictine le pacifie. Il devine que la sérénité monastique n'est pas pure spontanéité même généreuse, mais le fruit d'une patiente et rigoureuse discipline des attitudes, des gestes, de la voix... Les fruits sont à la hauteur de l'effort : la psalmodie, les inclinations, les processions, etc. se déroulent comme dans un ballet bien réglé, mais sans raideur. Et quelle douceur dans l'interprétation du chant grégorien, soulignée en particulier par l'adoucissement des voix bien fondues à chaque fin de verset psalmique. On pressent une sorte de jubilation discrète : joie de réjouir Celui qui nous réjouit, que l'on ne voit pas mais qui se tient tout près et déjà frappe à la porte...

**Sacra Doctrina.** Pas de vie chrétienne ni sacerdotale réelle qui ne soit fondée sur l'amour de la Vérité : le Christ en personne, le même hier, aujourd'hui et à jamais. En notre temps, la « dictature du relativisme » vient souvent troubler la vie intellectuelle. « Avec saint Thomas pour maître » (Vatican II), notre prédicateur nous a entraînés avec vigueur sur le chemin escarpé de la Vérité, tracé par la sainte Ecriture et la sainte Tradition. Voici quelques réflexions notées au vol

- La nuit du monde présent est à la fois « nox horribilis », du fait du péché qui abonde, et « nox beata » car Dieu y opère plus fortement. C'est l'heure de s'abandonner à la sagesse du gouvernement divin, la « céleste politique » (Bossuet).
- Dieu permet la crise présente pour nous purifier, car nous portons en nous la rancœur, l'esprit de revanche, la satisfaction d'avoir raison... Même les larmes du purgatoire font du bien à l'Eglise.
- La communication de la vérité qui sauve est une action divine, qui s'accomplit par voie hiérarchique, et trouve son terme dans le peuple christianisé. La réception de la doctrine par le peuple n'est pas seulement passive mais s'accompagne d'une activité seconde d'assimilation. L'Eglise est à la fois hiérarchique et peuple fidèle. Quand une partie défaille, une autre compense.
- Quand le peuple chrétien résiste à la hiérarchie d'aujourd'hui là où elle défaille, c'est au nom de la hiérarchie d'hier qui a laissé en lui sa marque. Où l'on voit que la hiérarchie reste le principe actif et causal de tout dans l'Eglise, y compris des résistances justifiées. Selon la promesse du Christ, la hiérarchie – qui reste la même à travers la succession des personnes – ne défailira jamais chez tous, en tout domaine et pour toujours.
- La fermeté sur la doctrine doit s'allier à l'indulgence pour les personnes et au respect de l'autorité. Quand la foi catholique est en jeu, il est nécessaire de résister aux supérieurs hiérarchiques pour satisfaire à la vérité, mais aussi d'accepter la sanction (même injuste) pour satisfaire à l'obéissance.
- Le prêtre doit travailler au repos de toutes ses passions (apatheia) qui produit en lui la compassion envers l'humanité malade de son péché. L'intercession dans le Christ (« père, pardonne-leur ») par l'Esprit Saint est le sommet de notre ministère de prêtre. A l'exemple de la tendresse surnaturelle de saint Dominique qui prêchait le jour et pleurait la nuit : « Seigneur, ma miséricorde, que vont devenir les pécheurs ! »



Tombe du Chanoine CATTA

Comme chaque année, un moment fort de la retraite a été le pèlerinage au cimetière de l'abbaye, avec la prière sur la tombe du chanoine Etienne CATTA, fondateur de l'Opus Sacerdotale. Nous faisons nôtres ses « dernières volontés », écrites il y a plus de quarante ans : « Les épreuves de l'Eglise sont assurément les plus grandes que nous ayons eu à supporter au cours de notre vie. Nous faisons de cette souffrance une offrande ». « Je confie mon âme filialement, humblement, avec amour à ma Mère, la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. »

. Quels ont été les fruits spirituels de cette retraite ? Il les connaît Celui qui les a fait mûrir dans le secret des cœurs. Pour convertir des cœurs de prêtres, il ne faut pas moins que le tout-puissant et délicat doigté de la troisième Personne de la Sainte Trinité, dûment invoquée au début de chaque conférence.

Mais parce que la grâce de Dieu requiert la coopération de la volonté humaine, d'ordinaire, une seule retraite ne suffit pas à cette œuvre divino-humaine de la conversion. Rendez-vous donc, s'il plaît à Dieu, à la prochaine retraite en août 2018. L'esprit-Saint nous y fera entendre à nouveau sa voix persuasive par l'entremise d'un prédicateur... éminent.

Mgr Jean-François AMIOT  
Prêtre du diocèse d'Angers



## **À l'abbaye bénédictine de Triors du 23 au 27 octobre 2017**

**ACTION ET CONTEMPLATION DANS L'APOSTOLAT ET DANS L'ORAISON  
SELON LE BIENHEUREUX MARIE-EUGENE DE L'ENFANT JESUS**

Quand on entre en retraite, il faut échapper au monde et le dominer ; il nous faut échapper à la fascination du monde – même s'il présente un vernis spirituel – et c'est ainsi que nous lui serons utiles. C'est par ce type de recommandations que, vers 1950, le Bx. Marie-Eugène commençait les retraites qu'il prêchait ; il constatait à cette époque que les prêtres, même s'ils voulaient s'opposer à lui, étaient fascinés par le communisme et que les théologiens s'orientaient vers le temporel. Le risque devenait alors de regarder « Dieu dans l'homme » et de ne plus regarder Dieu en Lui-même. La fascination pour le monde ne se porte plus sur les mêmes éléments mais le risque est toujours là : on se laisse fasciner par le mal que l'on veut vaincre. Or, toute méthode d'apostolat qui ne part pas du divin ne peut porter de fruits. Et l'antichristianisme contemporain peut nous amener à ne plus chercher qu'à lutter contre cet antichristianisme, alors qu'il faut regarder Dieu d'abord et avant tout et étudier les principes de l'apostolat là où ils se trouvent : dans les Saintes Ecritures et la vie des Saints. L'apostolat se nourrit d'oraison et y retrouve la lumière pure de Dieu. Si nous nous détachons dans les temps de retraite et dans l'oraison quotidienne des combats

apostoliques et théologiques que nous avons à mener, c'est en vue de mieux nous donner à notre apostolat.

C'est par ce vigoureux préambule que l'abbé Henri Vallançon a introduit une retraite très riche de contenu, nourrie de citations du Bx. Marie-Eugène, de Sainte Thérèse d'Avila, de Saint Jean de la Croix et des maîtres de l'école carmélitaine qu'il connaît parfaitement ; nourrie aussi d'études exégétiques précises de nombreux passages scripturaires. Mais le but de notre prédicateur, prêtre du diocèse de Coutances et Avranches, curé de Cerisy-la-Salle, professeur d'exégèse au séminaire de Rennes et au Centre d'études théologiques de Caen, fin connaisseur de l'apport de l'Institut Notre-Dame de Vie, n'a jamais été autre que de nous inviter à ne jamais séparer action et contemplation : l'oraison est une action (et il nous a souvent cité Sainte Thérèse comme celle qui fonde des Carmels pour être autant de « petites places-fortes où se sont retirés les bons chrétiens » et qui n'ont de raison d'être que de tendre à l'efficacité de la prière) et l'apostolat ne peut avoir de résultats que s'il est mené « les yeux constamment fixés sur Jésus-Christ ». L'image de la citadelle assiégée, tant décriée de nos jours, est une image très juste de l'Eglise ; elle l'est aussi de l'âme du chrétien et du prêtre : rentrant en moi-même, je trouve Dieu présent, et l'efficacité de ma prière et de mon apostolat sera proportionnelle à la robustesse de ma citadelle.

Sur cette base solide se sont élevées les instructions suivantes. La deuxième portait sur le sacerdoce dans la Nouvelle Alliance. Le Prophète Ezéchiel (ch.34) annonce qu'il n'y aura plus qu'un seul pasteur et l'Épître aux Hébreux parle du sacerdoce selon Melchisédech (ch.7) avec le Grand Prêtre assis en majesté (ch.8). Ces fondements scripturaires définissent donc que ce qui est exigé du prêtre de la Nouvelle Alliance est d'être et d'agir avec le Christ : « l'œuvre que Tu m'as donnée à faire » doit devenir la sienne. La foi est principe d'apostolat pour que nos actions soient œuvre de Dieu.

La troisième instruction, « la foi, principe de l'oraison et de l'apostolat », nous a fait entrer dans le fondement de la prière : la science du Père. Nos facultés naturelles accueillent la grâce, comme le pied de vigne (nos qualités naturelles) accueille par la greffe (le baptême) le greffon (les vertus théologiques). « L'apostolat est une collaboration que Dieu demande pour la réalisation de son dessein éternel qu'est l'Eglise » (Bx. Marie-Eugène, retraite en 1952). Les caractéristiques de la connaissance de foi que définit St Jean de la Croix (la foi est obscure ; la foi est certaine) valent autant pour l'apostolat que pour l'oraison.

« L'entrée dans la vie mystique » : s'appuyant sur un tableau intitulé « progression spirituelle », cette instruction a défini très précisément (en y incluant ce que St Jean de la Croix dit des « défauts du commençant », de la « sainte folie »...) les deux phases du développement de « l'organisme théologal » : modalité naturelle où Dieu laisse place à l'intelligence humaine ; modalité spirituelle où Dieu intervient par le secours spirituel.

La retraite, poursuivant un itinéraire de montée vers Dieu, a approfondi ensuite les difficultés dans l'oraison causées par ce nouveau mode d'action de Dieu, ce que cela induit dans l'apostolat, ce que produisent en nous les dons du Saint-Esprit. Le Bx. Marie-Eugène rappelait souvent que, dans le processus de pacification progressive de la vie spirituelle, « l'emprise » de Dieu dans l'âme n'est pas uniforme : elle atteint d'abord la volonté puis généralement l'intelligence mais ne touche que rarement la mémoire et l'imagination. Le fonds paisible de l'âme est distinct des « faubourgs » bruyants et les facultés volages restent volages. Ste Thérèse a développé le fait que l'unique remède est l'oraison de quiétude qui ne fait plus cas de l'imagination, « folle que l'on abandonne à son thème ». L'apostolat constitue

alors une sage diversion aux agitations et tensions de l'oraison. Et c'est par les dons du Saint-Esprit que la Sagesse divine peut entrer directement dans l'âme et y établir Son règne parfait. L'action de ces dons est passive ; ils vont libérer les vertus surnaturelles de leur dépendance vis-à-vis des facultés naturelles et ils vont assouplir et pacifier les vertus naturelles ; dans l'oraison, ils vont apaiser les sens et donner des clartés à l'intelligence ; dans, l'apostolat, ils feront découvrir la présence du Christ dans le prochain.

La sixième instruction traitait des purifications en général, de la purification des sens et des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> demeures. « Celui qui fait la vérité vient à la lumière » (St Jean,3,21) : seul l'Esprit peut pénétrer nos péchés invétérés, le **foves peccati** ; la purification passive va s'accomplir par le sacrement de pénitence ; l'hymne de la Dédicace ne dit-il pas : « il faut que toute pierre se livre à l'ouvrier » ? Cela se fera en deux grandes étapes, la nuit des sens et la nuit de l'esprit – et ce en trois phases qui correspondent à celles de la nuit naturelle : d'abord les sens ne distinguent plus les choses qui les entourent (partie à la fois sensitive et spirituelle) ; le milieu de la nuit où tout est obscur, temps de la foi ; l'aurore correspondant à la proximité de la lumière de Dieu (partie spirituelle comme la deuxième). Tant dans l'oraison (inquiétudes, manques, sècheresses) que dans l'apostolat (Moïse –Nombres, **11 à 14-** ou St Paul –voir les Epîtres aux Corinthiens- avec un paroxysme du sentiment de stérilité apostolique dans les chants du Serviteur souffrant d'Isaïe), ce passage ne se fait pas sans souffrances extérieures et intérieures. Mais, par elles, on parvient à l'union de volonté, union au Christ total ; cette union donnera naissance (elle n'a pas d'autre raison d'être) à des œuvres. Mais elle suppose que l'âme se laisse conduire par le détachement et par l'obéissance (Ste Thérèse de Lisieux : « le chemin le plus rapide pour arriver au sommet de la perfection »). La devise de la Compagnie des Indes à l'île de La Réunion n'était-elle pas : **florebo quocumque ferar** ?

La dernière instruction a porté sur la purification de l'esprit et l'union par ressemblance d'amour (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> demeures). Après les purifications actives des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> demeures, les purifications passives qui sont, elles, l'œuvre des dons du Saint-Esprit, on peut en arriver à une période de plénitude, la nuit de l'esprit, étape nécessaire en vue de la divinisation mais redoutable avec des souffrances purement spirituelles portant sur les racines de nos facultés : l'âme sent un vide profond et le démon suscite en nous des angoisses telles que celles de St François d'Assise décrites dans « Sagesse d'un pauvre » lorsque ses frères trahissent le charisme fondateur de l'Ordre. Cette nuit de l'esprit, ce vide radical des facultés amènent à un retournement psychologique profond : désormais l'intelligence et la volonté n'agissent plus que sous la motion de Dieu venue des profondeurs de l'âme. On en arrive à la configuration au Christ, au partage de Ses souffrances purificatrices et corédemptrices, à la connaissance véritable du Mystère de Dieu : toute l'âme entre en son centre qui est Dieu (Ste Thérèse de Lisieux date ce jour, pour elle, du 9 juin 1895). St Jean de la Croix note que si peu de gens y parviennent, ce n'est pas que Dieu veuille en restreindre le nombre, c'est parce que peu veulent entreprendre une œuvre si haute et si sublime : la plus légère épreuve les trouve faibles.

Remarquable retraite ! Un seul regret, celui d'avoir été très peu nombreux à y participer, si peu à profiter du cadre priant et accueillant de la très belle et toute récente hôtellerie de Triors et de la délicate sollicitude dont nous ont entourés le TRP Don Courau et le RP Hôtelier. Il est vrai que cette retraite n'a été décidée et annoncée qu'au printemps 2017 alors que les agenda étaient déjà bien remplis ; notons donc déjà celle de la Toussaint 2018,

du 21 au 25 octobre, et soyons-y nombreux. Je ne saurais personnellement assez remercier l'abbé Vallançon d'avoir si profondément ENRACINE notre sacerdoce dans l'essentiel : Dieu seul. Dans sa remarquable conférence finale, il nous rappela que, face à l'athéisme des masses qui est un fait dans notre France actuelle, « l'urgence des urgences » est de brûler de foi ».

Abbé Vincent Richard  
Prêtre du diocèse de Dijon



## L'ÉGLISE AU MYANMAR (BIRMANIE)



Lors de la retraite à Fontgombault, l'abbé Ludovic MATHIOU, membre des MEP, nous a fait part de son futur ministère en Birmanie et nous a parlé de la situation dans ce pays. Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017, il a été envoyé en mission avec six autres jeunes prêtres des Missions Etrangères de Paris, lors d'une cérémonie célébrée en l'église St François-Xavier, à Paris. Nous le recommandons à votre prière.

Voici l'exposé qu'il nous a communiqué :

### **Le pays :**

L'Union du Myanmar ou Birmanie (le nom fut changé par les militaires en 1989) s'étend sur 677000 Km<sup>2</sup> bordé par le Bengladesh, l'Inde, la Chine, le Laos et la Thaïlande. Le territoire est marqué par une grande plaine centrale irriguée par l'Ayeyarwaddy, qui est la région la plus peuplée encadrée par des régions montagneuses peuplées des diverses ethnies.

On compte 55 123 814 habitants répartis en 135 ethnies reconnues, elles-mêmes subdivisées en plusieurs sous-groupes. La majorité de la population est Bamar (68%), parmi les chrétiens on compte surtout des Chins (divisés en 53 sous-groupes) et les Karens (11 groupes). Cette diversité ethnique est à la source de grandes tensions et même de conflits armés depuis l'indépendance et la non application du traité de Panglong (1947).

Religieusement, la Birmanie est à 87,9% bouddhiste (Bouddhisme du Petit Véhicule), les chrétiens (surtout protestants) sont 6,2% ; on compte aussi 4,3% de musulmans, en général d'origine indienne ou bengalies et arrivés avec les anglais.

En 2007 se déroule la Révolution de Safran qui, malgré la répression, met en route le processus d'ouverture du pays. En 2010, ont lieu les premières élections libres qui donnent la victoire à 80% aux militaires. En 2011, un gouvernement civil est mis en place et le 13 novembre 2015 voit le parti d'Ang Sang Suu Kyi (la Ligue Nationale pour la Démocratie) remporter les élections. Cependant ¼ de l'assemblée est aux mains de l'armée, et certains ministères leur sont réservés par la constitution qu'ils ont eux-mêmes écrite.

Aujourd'hui, le pays cherche sa voie pour redevenir le grand pays qu'il était avant le régime militaire, mais les troubles dans le sud du pays avec la minorité musulmane et la réaction d'une grande partie de l'occident rend la situation instable.

### **L'Eglise**

L'Evangile rejoint la Birmanie il y a environ 500 ans grâce aux Portugais qui s'installent dans le Royaume de Pégou à partir de 1520.

En 1662 un des fondateurs des MEP, Mgr Lambert de la Motte et ses compagnons posent le pied en Birmanie (Tenasserim) en route vers Ayuthia (capital du Siam). Les

premiers missionnaires des MEP arrivent du Siam en 1690 (PP Genoud et Joret). Leur apostolat dura environ deux ans. Convoqués par le roi de Birmanie à Ava en 1693, ils sont arrêtés, torturés et exécutés. Après eux, aucun MEP ne sera renvoyé en Birmanie avant le XIXe, à l'exception de Mgr Pierre Brigot qui arrivera à Rangoon comme prisonnier, après la prise d'Ayuthia par les birmans en 1765.

Les premiers missionnaires de ce pays furent des pères Barnabites, majoritairement italiens, à qui la Propaganda Fide confia le territoire birman en 1722.

C'est à partir de 1856 que les MEP prirent en charge la mission birmane sous le très énergique évêque de Monseigneur Bigandet (1813-1893). Les missionnaires français, épaulés à partir de 1868 par les pères italiens des PIME et de nombreuses religieuses, portent l'Évangile dans toute la Birmanie. Si les Anglais, qui colonisent le pays à partir des années 1860, majoritairement protestants tentent parfois de faire obstacles aux missionnaires catholiques, l'Évangile est porté progressivement dans tout le pays. Les meilleurs résultats sont obtenus dans les ethnies montagnardes comme les Karens et les Chins qui restent aujourd'hui encore les populations les plus chrétiennes.

Après la IIe guerre mondiale, l'indépendance est accordée à la Birmanie le 4 janvier 1948. Il s'en suit une période d'instabilité, puis la mise en place d'une dictature militaire qui plonge le pays dans une longue période de souffrance pour toute la population. En 1962, le gouvernement socialiste nationalise les écoles, les hôpitaux...dont beaucoup sont gérés par l'Église. Les missionnaires, comme tous les étrangers, qui sont arrivés avant l'indépendance, sont contraints de quitter le pays. Les rares missionnaires qui ont pu rester n'ont pas le droit de s'occuper, ni d'éducation, ni de service de santé. Comme l'écrit le Père Ruellen, « la page des missionnaires étrangers était tournée ». Cependant, en 2013, l'évêque de Kalay, rappelle les MEP pour travailler dans son diocèse. Aujourd'hui les MEP comptent 3 prêtres aux Myanmar.

Si, dans l'ensemble, il n'y a pas eu de persécution ouverte contre les chrétiens, les conflits ethniques sont souvent connotés de façon religieuse et, dans l'ensemble, les chrétiens doivent souvent faire face à des difficultés d'ordre bureaucratique avec l'administration majoritairement occupée par des bouddhistes.

Minoritaire, l'Église est cependant vivante et les catholiques véritablement catholiques. De plus, la création d'un cardinal Birman, SER Charles Bo (archevêque de Yangon) en 2014, a donné une place toute particulière à l'Église Catholique au niveau national. Elle est reconnue comme un partenaire important dans l'instauration d'une plus grande paix dans le pays.

### **Missions :**

Pour l'instant ma mission principale va être d'apprendre le Birman puis le Chin. Mais, dans le futur, l'évêque de Kalay semble vouloir concentrer l'apostolat des MEP avant tout sur la formation des prêtres, religieuses et catéchistes.



## **COETUS INTERNATIONALIS SUMMORUM PONTIFICUM**

### **SEPTIÈME PÈLERINAGE INTERNATIONAL À ROME DU PEUPLE SUMMORUM PONTIFICUM - du 26 au 28 OCTOBRE 2018**

*En 2018, le pèlerinage international Summorum Pontificum à Rome retrouvera sa date de prédilection et se teindra du vendredi 26 octobre au dimanche 28 octobre, pour le week-*

end du Christ-roi. Le pèlerinage sera guidé par Mgr Czeslaw Kozaon, évêque de Copenhague.

### **Vendredi 26 octobre**

- > De 11 heures à 17 heures – Rencontres Populus Summorum Pontificum à l'invitation de Paix Liturgique, de la Fédération internationale Una Voce et de Juventem Pontificia Università San Tommaso d'Aquino (*Angelicum*)  
Inscription : 30 euros, déjeuner compris
- > 18 heures – Messe d'ouverture du pèlerinage  
*Église de la Très Sainte Trinité des Pèlerins*

### **Samedi 27 octobre**

- > 9h30 – Adoration Eucharistique (confessions)
- > 10h30 – Procession solennelle vers la Basilique St Pierre, sous la conduite de Mgr Kozon
- > 12 heures – **Grand Messe Pontificale dans la Basilique St Pierre (autel de la chaire de Pierre), célébrée par SER Mgr Czeslaw Kozon, évêque de Copenhague**, chœur dirigé par le maestro Aurelio Porfiri
- > 14 heures – Buffet pour le clergé (inscription préalable requise) au *Palais Cesi*
- > 18 heures – Vêpres du Christ-Roi en l'église de la Très Sainte Trinité des Pèlerins

### **Dimanche 28 octobre**

- > 9h30 – Messe du Christ-Roi pour les pèlerins désireux de participer à l'Angelus du Saint-Père  
*Église de Jésus-et-Marie (ICRSP)*
- > 11 heures – Messe pontificale du Christ-Roi célébrée par Mgr Kozon  
*Église de la Très Sainte Trinité des Pèlerins*



## **PROFESSION DES VÉRITÉS IMMUABLES SUR LE MARIAGE SACRAMENTEL**

Après la publication de l'exhortation apostolique '*Amoris laetitia*' (2016), divers évêques ont émané, au niveau local, régional et national, des normes d'application sur la discipline sacramentelle des fidèles, dits « divorcés-remariés » qui, bien que le conjoint auquel ils sont unis par un lien valide du mariage sacramentel vive encore, ont toutefois entamé une cohabitation stable à la manière des époux avec une personne autre que leur conjoint légitime.

Ces normes prévoient entre autres que, dans des cas individuels, les personnes dites « divorcées-remariées » puissent recevoir le sacrement de Pénitence ainsi que la Sainte Communion bien qu'ils continuent de vivre habituellement et intentionnellement à la manière des époux avec une personne autre que leur conjoint légitime. De telles normes pastorales ont reçu l'approbation de plusieurs autorités hiérarchiques. Quelques-unes de ces normes ont même reçu l'approbation de l'autorité suprême de l'Église.

La diffusion de telles normes pastorales approuvées ecclésiastiquement, a causé une confusion notable et toujours plus grande tant chez les fidèles que dans le clergé. Confusion qui touche tellement au cœur de la vie de l'Église par des manifestations comme le mariage sacramentel, la famille, l'église domestique, et le sacrement de la Très-Sainte-Eucharistie.

D'après la doctrine de l'Église, une église domestique n'est constituée que par le seul lien matrimonial sacramentel (cf. Concile Vatican II, *Lumen gentium* 11). L'admission des fidèles dits « divorcés-remariés » à la Sainte-Communion, qui est l'expression la plus haute de l'unité du Christ-Époux avec Son Église, signifie dans la pratique l'approbation ou légitimation du divorce. En ce sens, elle introduit en quelque sorte le divorce dans la vie de l'Église.

Les normes pastorales évoquées contribuent de fait et dans le temps à la diffusion de « l'épidémie du divorce » (expression utilisée par le Concile Vatican II, cf. *Gaudium et spes* 47). Cette diffusion de « l'épidémie du divorce » intervient dans la vie même de l'Église, alors même que l'Église, par sa fidélité inconditionnelle à la doctrine du Christ, devrait être un rempart et un signe incomparable de contradiction contre la plaie du divorce toujours plus répandue dans la société civile.

De manière absolument univoque et sans admettre aucune exception, Notre Seigneur et Rédempteur Jésus Christ a solennellement reconfirmé la volonté de Dieu quant à l'interdiction absolue du divorce. Une approbation ou légitimation de la violation de la sacralité du lien matrimonial, même indirectement par la nouvelle discipline sacramentelle évoquée, contredit gravement la volonté expresse de Dieu et Son commandement. Une telle pratique altère donc substantiellement la discipline sacramentelle bimillénaire de l'Église, ce qui entraînera aussi avec le temps une altération de la doctrine correspondante.

Le Magistère constant de l'Église, commençant avec les enseignements des Apôtres et celui de tous les Souverains Pontifes, a conservé et fidèlement transmis l'enseignement cristallin du Christ sur l'indissolubilité du mariage : tant la doctrine (dans la théorie) que la discipline sacramentelle (dans la pratique). Elle l'a fait sans équivoque, sans l'ombre d'aucun doute et toujours dans les mêmes sens et signification (*eodem sensu eademque sententia*).

Parce qu'établie par Dieu, la discipline des sacrements ne doit jamais contredire la parole révélée de Dieu ni la foi de l'Église dans l'indissolubilité absolue du mariage ratifié et consommé.

« Non seulement les sacrements supposent la foi, mais encore, par les paroles et les choses, ils la nourrissent, ils la fortifient, ils l'expriment ; c'est pourquoi ils sont dits sacrements de la foi » (Concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, 59). « Même l'autorité suprême dans l'Église ne peut changer la liturgie à son gré, mais seulement dans l'obéissance de la foi et dans le respect religieux du mystère de la liturgie » (*Catéchisme de l'Église Catholique* 1125). La foi catholique, par sa nature, exclut une contradiction formelle entre la foi professée d'un côté et la vie et la pratique des sacrements de l'autre. C'est en ce sens qu'on peut comprendre l'affirmation suivante du Magistère : « Ce divorce entre la foi dont ils se réclament et le comportement quotidien d'un grand nombre est à compter parmi les plus graves erreurs de notre temps » (Concilio Vatican II, *Gaudium et spes* 43) et « la pédagogie concrète de l'Église doit toujours être liée à sa doctrine et jamais séparée d'elle » (Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Familiaris consortio* 33).

Au vu de l'importance vitale que constituent tant la doctrine que la discipline du mariage et de l'Eucharistie, l'Église est obligée de parler d'une seule voix. Les normes pastorales sur l'indissolubilité du mariage ne doivent donc pas se contredire d'un diocèse à l'autre, d'un pays à l'autre. Depuis les temps apostoliques, l'Église a observé ce principe comme l'atteste saint Irénée de Lyon : « En effet, l'Église, bien que dispersée dans le monde entier jusqu'aux extrémités de la terre, ayant reçu des apôtres et de leurs disciples la foi (...) la garde avec soin, comme n'habitant qu'une seule maison, elle y croit d'une manière identique, comme n'ayant qu'une seule âme et qu'un même cœur, et elle les prêche, les enseigne et les transmet d'une voix unanime, comme ne possédant qu'une seule bouche »



(*Adversus haereses* I, 10, 2). Saint Thomas d'Aquin nous transmet le même principe pérenne de la vie de l'Église : « Il n'y a qu'une seule et même foi depuis les Anciens jusqu'aux Modernes, autrement, ce ne serait pas la même et unique Église (*Questiones Disputatae de Veritate*, q. 14, a. 12c).

L'admonition du Pape Jean-Paul II demeure actuelle et valide : « la *confusion* créée dans la conscience de nombreux fidèles par les divergences d'opinions et d'enseignements dans la théologie, dans la prédication, dans la catéchèse, dans la direction spirituelle au sujet de questions graves et délicates de la morale chrétienne, finit par amoindrir, presque au point de l'effacer, le véritable sens du péché ? » (Exhortation Apostolique *Reconciliatio et paenitentia*, 18).

À la doctrine et à la discipline sacramentelle sur l'indissolubilité du mariage ratifié et consommé, s'applique pleinement le sens des affirmations suivantes du Magistère de l'Église :

- « En effet l'Église du Christ, gardienne et protectrice des dogmes dont elle a reçu le dépôt, n'y change jamais rien, n'en retranche jamais rien ; mais ce qui est ancien, qui a pris forme aux temps anciens et que la foi des Pères a semé, elle met tout son soin à le polir et à l'affiner de manière que ces anciens dogmes de la doctrine céleste reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction, tout en gardant leur plénitude, leur intégrité, leur caractère propre, et qu'ils croissent seulement selon leur genre, c'est-à-dire dans la même doctrine, dans le même sens, dans la même pensée » (Pie IX, Bulle dogmatique *Ineffabilis Deus*).
- « Quant à la substance de la vérité, l'Église a, devant Dieu et les hommes, le devoir sacré de l'annoncer, de l'enseigner sans aucune atténuation, comme le Christ l'a révélée et il n'est aucune condition de temps qui puisse atténuer la rigueur de cette obligation. Ce devoir lie en conscience tout prêtre à qui est confiée la charge d'enseigner, d'admonester et de guider les fidèles » (Pie XII, *Discours aux curés et aux prédicateurs de Carême*, 23 mars 1949).
- « L'Église n'historicise pas, ne relativise pas sa nature au gré des métamorphoses de la culture profane. La nature de l'Église est toujours égale et fidèle à elle-même, telle que le Christ la voulut et que l'authentique tradition la perfectionna » (Paul VI, *Homélie* du 28 octobre 1965).
- « Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes » (Paul VI, Encyclique *Humanae Vitae*, 29).
- « Aussi ne cesse-t-elle de faire entendre ses appels et ses encouragements à résoudre les difficultés conjugales éventuelles sans jamais falsifier ni compromettre la vérité » (Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Familiaris consortio*, 33).
- « L'Église n'est ni l'auteur ni l'arbitre d'une telle norme [de la loi morale divine]. Par obéissance à la vérité qui est le Christ, dont l'image se reflète dans la nature et dans la dignité de la personne humaine, l'Église interprète la norme morale et la propose à tous les hommes de bonne volonté, sans en cacher les exigences de radicalisme et de perfection » (Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Familiaris consortio*, 33).
- « L'autre principe est celui de la vérité et de la cohérence, en vertu duquel l'Église n'accepte pas d'appeler bien ce qui est mal et mal ce qui est bien. En se fondant sur ces deux principes complémentaires, l'Église ne peut qu'inviter ses fils qui se trouvent dans ces situations douloureuses à s'approcher de la miséricorde divine par d'autres chemins, sans que ce soit cependant celui des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, tant

qu'ils ne remplissent pas les conditions requises ». (Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Reconciliatio et paenitentia*, 34).

- « La fermeté de l'Église dans sa défense des normes morales universelles et immuables n'a rien d'humiliant. Elle ne fait que servir la vraie liberté de l'homme : du moment qu'il n'y a de liberté ni en dehors de la vérité ni contre elle » (Jean-Paul II, Encyclique *Veritatis splendor*, 96).

- « Par rapport aux normes morales qui interdisent le mal intrinsèque, il n'y a de privilège ni d'exception pour personne. Que l'on soit le maître du monde ou le dernier des 'misérables' sur la face de la terre, cela ne fait aucune différence : devant les exigences morales, nous sommes tous absolument égaux » (Jean-Paul II, Encyclique *Veritatis splendor*, 96).

- « Le devoir de réaffirmer cette non-possibilité d'admettre à l'Eucharistie [les divorcés remariés] est une condition de vraie pastorale, d'authentique préoccupation pour le bien de ces fidèles et de toute l'Église, parce qu'il indique les conditions nécessaires pour la plénitude de cette conversion, à laquelle tous sont toujours invités » (Conseil Pontifical pour les textes législatifs, Déclaration sur la communion pour les personnes divorcées et remariées, 24 juin 2000).

En tant qu'évêques catholiques, suivant l'enseignement du Concile Vatican II, nous devons défendre l'unité de la foi et la discipline commune de l'Église et veiller à faire surgir pour tous les hommes la lumière de la pleine vérité (cf. *Lumen gentium*, 23). Face à la confusion actuellement toujours grandissante, nous sommes ainsi obligés en conscience de professer l'immuable vérité et la discipline sacramentelle tout aussi immuable sur l'indissolubilité du mariage, conformément à ce qu'enseigne le Magistère de l'Église de manière inaltérable depuis 2000 ans. Dans cet esprit, nous réaffirmons que :

- Les rapports sexuels entre des personnes non liées par un mariage valide – ce qui est le cas des « divorcés-remariés » – sont toujours contraires à la volonté de Dieu et constituent une grave offense faite à Dieu.

- Aucune circonstance ou finalité, pas même une possible imputabilité ou une diminution de la culpabilité, ne peuvent rendre de telles relations sexuelles moralement positives ou agréables à Dieu. Cela vaut pour tous les autres préceptes négatifs des Dix Commandements de Dieu. En effet, « il y a des actes qui, par eux-mêmes et en eux-mêmes, indépendamment des circonstances, sont toujours gravement illicites, en raison de leur objet. (Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Reconciliatio et paenitentia*, 17).

- L'Église ne possède pas le charisme infallible de juger de l'état interne de grâce d'un fidèle (cf. Concile de Trente, sess. 24, cap. 1). La non-admission à la Sainte Communion des « divorcés-remariés » ne revient donc pas à juger leur état de grâce devant Dieu mais à juger le caractère visible, public et objectif de leur situation. À cause de la nature visible des sacrements et de l'Église même, la réception des sacrements dépend nécessairement de la situation correspondante, visible et objective, des fidèles.

- Il n'est pas moralement licite d'entretenir des rapports sexuels avec une personne qui n'est pas le conjoint légitime pour éviter soi-disant un autre péché. En effet, la Parole de Dieu enseigne qu'il n'est pas licite de « faire le mal afin qu'advienne le bien » (Rm 3, 8).

- L'admission de telles personnes à la Sainte-Communion ne peut être permise que lorsque, avec l'aide de la grâce de Dieu et un accompagnement pastoral individualisé et patient, ils se proposent sincèrement désormais de cesser de tels rapports sexuels et

d'éviter le scandale. C'est ainsi que se sont toujours exprimés dans l'Église le véritable discernement et l'authentique accompagnement pastoral.

- Les personnes ayant des rapports sexuels non conjugaux violent par ce style de vie le lien nuptial indissoluble envers leur conjoint légitime. Pour cette raison, ils ne sont pas capables de participer « en esprit et en vérité » (cf. Jn 4, 23) au repas des noces eucharistiques du Christ, suivant la parole du rite de la Sainte-Communion « Heureux les invités au repas de noces de l'Agneau ! » (Ap 19, 9).
- Accomplir la volonté de Dieu, révélée dans Ses Dix Commandements et dans son interdiction explicite et absolue du divorce, constitue le vrai bien spirituel de la personne ici-bas sur terre et la conduira à la vraie joie de l'amour dans le salut pour la vie éternelle.

Les évêques, par leur office pastoral, doivent veiller fidèlement sur la foi catholique reçue des Apôtres (« cultores catholicæ et apostolicæ fidei » : cf. Missale Romanum, *Canon Romanus*). Nous sommes conscients de cette grave responsabilité et de notre devoir face aux fidèles qui attendent de nous une profession publique et sans équivoque de la vérité et de la discipline immuable de l'Église sur l'indissolubilité du mariage. Pour cette raison, il ne nous est pas permis de nous taire.

Nous affirmons ainsi, dans l'esprit de saint Jean-Baptiste, de saint John Fisher, de saint Thomas More, de la bienheureuse Laura Vicuña et de nombreux confesseurs et martyrs, connus et inconnus, de l'indissolubilité du mariage :

**Il n'est pas permis (*non licet*) de justifier, d'approuver ou de légitimer, ni directement, ni indirectement, le divorce et une relation sexuelle stable non conjugale en admettant les soi-disant « divorcés-remariés » à la Sainte-Communion, puisqu'il s'agit en ce cas d'une discipline étrangère à toute la Tradition de la foi catholique et apostolique.**

En faisant cette profession publique devant notre conscience et devant Dieu qui nous jugera, nous sommes sincèrement convaincus d'avoir ainsi rendu un service de charité dans la vérité à l'Église de notre temps et au Souverain Pontife, Successeur de Pierre et Vicaire du Christ sur la terre.

31 décembre 2017, Fête de la Sainte-Famille,  
en l'année du centenaire des apparitions de Notre-Dame à Fátima.

- + Tomash Peta, Archevêque Métropolitain de l'archidiocèse de Saint Marie en Astana
- + Jan Pawel Lenga, Archevêque-Évêque de Karaganda
- + Athanasius Schneider, Évêque Auxiliaire de l'archidiocèse de Saint Marie en Astana



***Pour le philosophe catholique Josef Seifert, Amoris Lætitia  
pourrait « diriger de nombreuses âmes en  
enfer »***



Son premier essai, en août 2016, lui avait valu de cesser d'enseigner à l'Institut Edith Stein de Grenade. Son second lui vaut d'être carrément révoqué depuis le 31 août dernier, par l'Archevêque Javier Martínez Fernández. Sa deuxième critique d'Amoris Laetitia n'est pas passée... Le professeur Josef Seifert,

philosophe catholique autrichien éminent, est accusé de vouloir semer la discorde quand il voulait lever la confusion et prévenir, avec charité et respect, des dommages conséquents pour l'Église de Pierre et ses fidèles. Dans une longue interview publiée par le site OnePeterFive, il parle d'une « obligation stricte », dans le but de servir le pape et l'Église – LifeSiteNews en fait écho.

• Amoris Laetitia : « la vision d'une immense menace »

Jeanne Smits l'avait évoqué dans ces pages, Amoris Laetitia recèle, selon Josef Seifert, une logique de dissolution du caractère absolu de la loi morale, si le pape François ne révoque pas certains points et n'en éclaire pas d'autres. Et il est revenu une seconde fois sur ce texte tant il y voit « une immense menace », aux conséquences logiques et potentielles « terribles ».

« Je me suis senti obligé d'écrire ceci, afin d'éviter une bombe atomique destructrice morale-théologique qui pourrait transformer l'ensemble de l'enseignement moral de l'Église. Ainsi, j'ai eu l'intention, en posant cette question avec la plus grande clarté possible, de fournir une aide au Magistère du pape François pour éviter un tel dégât ».

• « Ce que Dieu veut qu'ils fassent dans la complexité de leur situation »

Il soulève à nouveau les points cruciaux d'Amoris Laetitia, à savoir ce caractère (affolant) qu'on donne à Dieu de pouvoir demander aux personnes d'accomplir des actions mauvaises...

L'adultère, peut-on lire dans l'exhortation, « c'est ce que Dieu lui-même demande » à certains couples dans des situations « irrégulières » : très exactement, « ce que Dieu veut qu'ils fassent dans la complexité de leur situation ». Car une abstinence temporaire pourrait mener l'un et l'autre à commettre des péchés pires... Il n'y a pas de péché mortel, car soit il n'y a pas de compréhension parfaite, soit il n'y a pas la force de la volonté libre pour observer le commandement divin.

La faute est donc en fonction... de la bonne volonté du prêtre ? Et, chose encore plus grave, s'il y a des cas où l'adultère est concédé, permis, il n'y a alors plus rien qui empêche tout autre acte intrinsèquement mauvais, comme la contraception et l'homosexualité, d'être finalement justifié – malgré tout l'enseignement de l'Église sur le sujet.

« Je suis convaincu que, si le pape Francis ne révoque pas l'enseignement que j'analyse dans mon dernier article, et s'il ne répond pas aux dubia des cardinaux, en établissant clairement qu'il y a des actes intrinsèquement mauvais et que ces actes ne sont jamais justifiés dans aucune situation, Humanae Vitae sera interprétée comme un idéal qui ne peut être exigé de tout le monde ; et que, après discernement, ceux qui pratiquent la contraception (avec ou sans effets abortifs) peuvent être admis dans les sacrements et que Dieu lui-même, dans certaines situations difficiles, veut qu'ils utilisent la contraception ».

Détail révélateur, à aucun moment Amoris Laetitia ne cite les mots de « blasphème » ou de « sacrilège ».

• Pour Seifert, elle peut se révéler un chemin vers l'enfer

Josef Seifert s'inquiète des résultats dramatiques qui pourraient en découler, comme l'inévitable damnation de certaines âmes. « Si seulement un ou plusieurs, et encore plus, la plupart des nombreux couples dans des « situations irrégulières » qui

reçoivent maintenant les sacrements commettent un sacrilège et un péché grave, Amoris Laetitia aura évidemment des conséquences spirituelles dévastatrices. Et les mots du Christ à un « vidente » (un voyant) à Grenade sont vraies, selon lesquelles ces « enseignements gravement erronés amènent beaucoup d'âmes sur le chemin de l'enfer »

Il voit aussi le mal causé aux prêtres. A ces vocations qui, sans doute, ne s'accompliront pas, les séminaristes craignant de donner contre leur conscience les sacrements à ces catholiques remariés. A ces prêtres opprimés par leurs évêques parce qu'ils ne veulent pas appliquer cette nouvelle « pastorale », et sont menacés d'être congédiés de leurs paroisses. A ces hommes d'Église, enfin, qui se sentent encouragés à recevoir les sacrements et à célébrer la messe, malgré un manque de volonté libre de s'abstenir d'actes homosexuels ou de relations sexuelles avec des femmes...

Une énorme confusion règne et beaucoup perdent leur foi à cause d'elle. Les quatre cardinaux, auteurs des dubia, ont agi « avec une grande retenue et respect pour le pape et avec une justification complète ». C'est l'absence de réponse à leurs questions qui crée la confusion.

• *Oui et oui : le relativisme absolu*

Confusion savamment entretenue par le pape François qui dit « oui » à tous, sans jamais éclaircir sa pensée. Louant les évêques de Buenos Aires qui affirment que « la seule lecture correcte d'Amoris Laetitia » est d'admettre les adultères impénitents et d'autres couples, après discernement, aux sacrements, ou encore ceux de Malte. Et acceptant en même temps le refus unanime et courageux des évêques polonais de « changer » les règles...

Ainsi, il semble que le Magistère ne doive pas avoir un seul enseignement sur ces questions et tolérer la diversité culturelle et nationale des « traditions morales »... Le relativisme s'installe bel et bien.

L'archevêque Javier Martínez Fernández prétend que l'article de Seifert « endommage la communion de l'Église (...) sème la méfiance envers le Successeur de Pierre (...) ne sert pas la vérité de la Foi, mais plutôt les intérêts du monde » - quelle contre-vérité absolue !

Clémentine Jallais



## Bienheureux Edouard POPPE



Édouard Poppe est né le 18 décembre 1890, dans une famille flamande profondément catholique. Son père, Désiré, et sa mère, Josefa, habitent une modeste maison dans la petite ville de Temse, près de Gand (Belgique). Boulanger de son métier, Désiré travaille dur pour faire vivre les siens. Dans les épreuves, il a coutume de dire: « *Il faut toujours être content de la volonté de Dieu* ». Josefa met dans son ménage une chaude affection en même temps qu'une ferme discipline. Elle assiste chaque jour à la Messe, autant qu'elle le peut, car la famille s'agrandit rapidement. Onze enfants viendront réjouir le foyer : trois mourront en bas âge, les deux garçons deviendront prêtres, cinq filles seront religieuses, une seule restera auprès de sa mère.

### [UN ENFANT ESPIÈGLE ET TÊTU](#)

Dès ses premières années, Édouard manifeste un naturel aussi

heureux que remuant. Mais il n'est pas un enfant facile : il bouscule tout, au risque de casser bien des choses et de se faire mal. Espiègle et têtue, il ne peut laisser ses soeurs en paix. Celles-ci prennent leur revanche lorsqu'elles le surprennent en train de se peigner devant une glace, prenant alors plaisir à le décoiffer. Édouard va volontiers à l'école, mais préfère tout de même rester à la maison où son exubérance peut plus facilement se donner libre cours. Gourmand, comme beaucoup d'enfants, Édouard s'attaque fréquemment aux friandises de la boulangerie. Cependant, on remarque en lui franchise et gaieté. À douze ans, il fait sa première Communion, puis reçoit la Confirmation. Alors, sous l'influence bienfaisante des sacrements, Édouard devient plus sérieux: farces et taquineries se raréfient.

Au printemps 1904, M. Poppe s'ouvre à Édouard de projets d'agrandissement de son commerce ; il souhaite le voir entrer en apprentissage de pâtissier. Édouard reste tout d'abord muet, car il a résolu de devenir prêtre. Il répond finalement à son père qu'il ne veut pas être boulanger. Quelques temps après, un prêtre ami exprime à M. et Mme Poppe un avis favorable sur la vocation d'Édouard. M. Poppe dit à son épouse : « *Je préfère ce que Dieu veut. D'ailleurs ne soyons pas égoïstes. Dieu ne nous a pas donné nos enfants pour nous* ». C'est ainsi qu'à l'automne, le garçon part pour le Petit-Séminaire Saint-Nicolas à Waas.

Le 10 janvier 1907, M. Poppe meurt d'épuisement. Édouard, qui a 16 ans, envisage de renoncer pour un temps aux études et de prendre en mains la boulangerie, mais sa mère lui dit: « Papa m'a fait promettre avant de mourir de te laisser poursuivre tes études. Je veux tenir ma promesse ».

En septembre 1910, Édouard est appelé au service militaire, dans la Compagnie universitaire, où il pourra commencer ses études de philosophie. À la caserne, on apprend bientôt son désir du sacerdoce, ce qui lui attire moqueries et provocations. La trivialité et la débauche de ses compagnons lui deviennent insupportables, un « enfer », dira-t-il. De plus, il ne peut assister à la Messe et communier en semaine. Cette privation lui coûte beaucoup. En revanche, l'expérience de la vie militaire l'éclaire sur la misère humaine, et lui sera utile lorsqu'en 1922 on lui confiera le soin des séminaristes et des religieux tenus au service militaire. Après quelques mois, il retrouve la sérénité et puise dans l'Eucharistie, qu'il peut recevoir à nouveau, la force pour transformer l'épreuve en occasion d'apostolat. Il comprend mieux maintenant la vie et les difficultés des soldats et se met au service de tous. Il constate combien les fortes têtes ont besoin d'amitié; grâce à sa gentillesse, à sa serviabilité et à sa bonne humeur, il réussit à ouvrir les coeurs et à porter les âmes à la vie spirituelle.

Un jour, il découvre la vie de sainte Thérèse de Lisieux: « *Ce livre, écrira-t-il, m'a donné plus de plaisir et de profit que n'importe quel ouvrage de philosophie ; j'y ai appris des choses que des années d'étude ne m'auraient pas fait découvrir* ». Ce qui le charme chez la jeune Carmélite, c'est sa façon d'entendre la contemplation, qui correspond si bien à ses goûts : une prière toute simple, familière, pratique, épousant les contours de tous les événements et de toutes les occupations, faisant corps avec la vie, devenue elle-même la vie et sanctifiant tout. Ainsi disparaît le conflit entre prière et travail. Saint Louis-Marie Grignon de Montfort lui apporte le sourire maternel de Marie, mais il semble que le saint préféré de l'abbé Poppe soit saint François d'Assise, à cause de son amour pour la Croix de Jésus.

### UN SÉMINARISTE BIEN DIRIGÉ

Libéré du service militaire, Édouard, avec une joie profonde, revêt la soutane au Séminaire de Louvain, le 13 mars 1912. Il apprécie les instructions du Supérieur: « *Selon le plan divin, l'action doit se nourrir de l'oraison : la vie intérieure est la source de l'apostolat... Ne croyez pas au slogan : « Le prêtre se sanctifie en sanctifiant les autres », c'est un leurre. La vraie formule est : « Se sanctifier pour sanctifier les autres»* ». Mais son idéal de sanctification n'est pas partagé par tous ses confrères. Il entend dire, un jour: « Votre enthousiasme est commun chez de jeunes séminaristes. Tous commencent comme si la ferveur devait toujours durer. Après dix ans de sacerdoce, la réalité de la vie éteint totalement cette illusion ». Ces réflexions troublent profondément Édouard, qui écrit à sa soeur Eugénie, devenue religieuse: « *Est-ce vrai que la ferveur n'est qu'au début d'une vie sacerdotale ou religieuse, alors qu'on en ignore encore les difficultés ? Est-il vrai que je deviendrai un jour un prêtre quelconque, ayant perdu toute ma force surnaturelle ? Je ne puis et ne veux surtout pas le croire. Plutôt mourir que servir Dieu à moitié* ».



Mais les réflexions décourageantes qu'il a entendues ont plongé Édouard dans l'incertitude et le doute. L'idéal de sainteté est-il une chimère ? La prière lui devient pénible, la sécheresse l'envahit, même lorsqu'il invoque la Sainte Vierge. Il ne voit plus dans sa vie qu'égoïsme, lâcheté, vaine sentimentalité, jusque dans la prière. « *Comment croire que Dieu aime un être aussi vil ?* » Et lui qui avait prétendu devenir un saint ! Par un bon réflexe, il s'ouvre de ces pensées à son directeur spirituel, qui lui répond: « Dites souvent: « Seigneur, je crois, mais aidez-moi ». Surtout, ne vous découragez pas. Regardez le crucifix : vous y trouverez la paix joyeuse du sacrifice». Édouard suit ces précieux conseils et, peu à peu, sous l'influence miséricordieuse de Marie, le brouillard épais qui l'entoure se dissipe. Dans la contemplation du crucifix, il ressent vivement le besoin de partager la souffrance du Christ, et devine la mystérieuse relation qui lie la souffrance à l'amour.

En septembre 1913, il commence ses études de théologie au Séminaire de Gand. La première guerre mondiale éclate et, le 1er août 1914, Édouard est mobilisé comme infirmier. Le 4, il est à Namur où le combat fait rage. Le 25, l'armée belge se replie vers le sud. Épuisé de fatigue, Édouard est déposé à demi-mort dans un fourgon d'ambulance. Au village de Bourlers, le curé, l'abbé Castelain, le prend en charge jusqu'en décembre. Ce prêtre a une confiance sans bornes en saint Joseph. Édouard veut en faire l'expérience. Un jour, les Allemands enlèvent une douzaine de jeunes gens du village : Édouard sollicite de saint Joseph leur libération pour le jour même. Quelques heures plus tard, ils rentrent chez eux, à l'exception d'un Français. Édouard renouvelle sa demande, et, cette fois encore, il est exaucé. De ce jour, Marie et Joseph deviennent inséparables dans le coeur de l'abbé Poppe. L'abbé Castelain lui fait aussi connaître la vie pauvre et exemplaire du bienheureux Père Chevrier.

Après bien des péripéties, il obtient, grâce au Cardinal Mercier, une dispense de ses obligations militaires, et revient au séminaire en avril 1915. Édouard est ordonné prêtre, le 1er mai 1916. Son émotion et son recueillement sont intenses; il s'offre au Coeur Eucharistique de Jésus comme victime avec Lui pour les pécheurs.

#### [A LA RECHERCHE DES BREBIS PERDUES](#)

Le 16 juin, il est nommé vicaire à la paroisse Sainte-Colette de Gand, dans un quartier ouvrier. De fondation récente, cette paroisse n'est pas florissante : les bons chrétiens y sont clairsemés et les pratiques religieuses fort délaissées. Le Curé a gardé de sa carrière dans l'armée une certaine rigidité. Pourtant, sous ces dehors rugueux, il cache un coeur généreux, une piété profonde et une grande bonté. Édouard l'aimera toujours comme un père.

La belle saison permet à Édouard de commencer son apostolat dans la rue. Il se montre aimable, donne des images aux enfants, salue les ouvriers le soir, à la sortie des usines: « *Ils apprendront bien à me connaître; il faut qu'ils sentent que je les aime* », pense-t-il. Peu à peu, les conversations se multiplient, il entre dans les maisons, spécialement les plus sordides. Son coeur se brise devant la misère de ces pauvres gens; la guerre a créé des situations tragiques. Il ouvre sa bourse et donne tout ce qu'il peut. Devant son évidente bienveillance, les préventions anticléricales des pauvres tombent, il peut parler du Christ et redonner vie aux vieilles racines chrétiennes. Il est heureux, plein d'espoir et d'ardeur.

Mais la croix rédemptrice le visitera souvent. Un jour, son Curé lui dit: « Je n'aime pas que vous fréquentiez ces gens-là. Vous êtes trop jeune pour vous exposer ainsi. Et puis c'est inutile: vous vous faites illusion et perdez votre temps. Réservez vos forces au soin des âmes fidèles ». Édouard pourra cependant visiter les malades et les mourants; il y fera merveille. La décision de son Curé, à laquelle il se soumet, le consterne.« *Humainement parlant, écrit-il, c'est décourageant pour un coeur de prêtre... Ah! Mon Dieu, aidez-moi, Vous !*»

#### [L'EUCCHARISTIE : SOLEIL DE SA VIE !](#)

Pour trouver la force dont il a besoin, Édouard passe beaucoup de temps devant le tabernacle. Parfois il soupire: « *Ô Jésus, les hommes T'aiment si peu! Du moins, aimons-nous, nous deux* ». La veille de la Toussaint, après une lourde journée de confessions, un ami le trouve près du Saint-Sacrement: « *Édouard, que faites-vous là ? - Oh! Je ne fais rien; je tiens simplement compagnie à Notre-Seigneur. Je suis trop fatigué pour lui parler, mais je me repose près de lui* ».

Depuis son arrivée à la paroisse, le jeune prêtre s'est vu confier le patronage des garçons. Son objectif est d'occuper les enfants pendant les vacances. En fin d'année scolaire, il passe à l'école des Frères de Charité et s'adresse aux élèves: « *Voici les vacances ; vous allez bien vous*

*amuser, et c'est très bien. Mais n'oubliez pas Notre-Seigneur. Il est si bon, et Il vous aime, pendant les vacances comme en temps de classe. Montrez-Lui que vous avez du coeur: chaque matin à la Messe de sept heures, et le soir au salut!... Je vais voir quels sont parmi vous les vaillants, et pour ceux-là, il y aura une tombola ».* Même discours à l'école des Soeurs. Le lendemain, trente enfants répondent à l'appel. Puis, dans les jours qui suivent: cinquante, cent, deux cents... L'abbé leur fait une petite instruction agrémentée d'histoires et de traits amusants. Puis, il leur donne une courte invocation à répéter souvent dans la journée. Pour éviter le tumulte, il réunit les plus turbulents et les institue responsables de l'ordre.

Dans le but de sanctifier les enfants par l'Eucharistie, il conçoit le projet d'une Ligue de communion qui sera « une association d'enfants qui aiment Jésus et veulent se sanctifier en se soutenant mutuellement et en donnant partout le bon exemple ». Dans les réunions de la Ligue, que son Curé lui permet de fonder, Édouard part du principe qu'il faut prêcher aux enfants non pas un demi-Évangile, comme certains font par crainte de les rebuter, mais l'Évangile intégral: la perfection chrétienne. Pour cela, chacun peut compter sur la grâce qui nous vient surtout par l'Eucharistie. En juin 1917, la Ligue de communion des enfants réunit déjà 90 membres. La piété refleurit dans la paroisse. Édouard est au comble de la joie. Pour la fête du Sacré-Coeur, 21 enfants de 5 et 6 ans font leur première communion. Ils proviennent de familles pauvres et les mamans pleurent de joie.

À la fin du mois de juillet, épuisé par son inlassable labeur, Édouard est à bout de forces. Un repos total lui est imposé pendant un mois. Il le passe chez les Soeurs de la Charité de Melle. À son retour, il reprend le ministère courant, mais son Curé, soucieux de sa santé, le décharge des réunions de la Ligue de communion, du patronage et des catéchismes. Édouard obéit, le coeur serré; sans lui, ses oeuvres vont peu à peu s'effondrer. Il écrira plus tard: « *Souffrir et obéir! Le serviteur est-il au-dessus de son Maître ? Nous sommes intelligents, nous nous entendons à concevoir, organiser nos oeuvres; nous avons de la prévoyance et de l'initiative; et même nous brûlons de zèle. Mais Jésus était plus intelligent et plus zélé, plus prévoyant, plus entendu que nous ! Son zèle était un feu dévorant. Il savait ordonner sa vie beaucoup mieux que nous... Et pourtant Jésus obéit en tout à Joseph et à Marie. Il laisse le dernier mot à l'autorité: durant trente ans, Il reconnaît et enseigne la valeur de l'autorité. Le prix de l'obéissance monte au-dessus de toute estimation, quand nous songeons que Jésus, qui s'y soumet, est Dieu. Toute sa vie, sa vie d'enfant et de jeune homme, sa mission et sa mort - une mort sur la croix - fut un grand acte d'obéissance ».*

### L'ÉLOQUENCE DE L'EXEMPLE

Malgré les allègements et les soins qu'on lui procure, le jeune vicaire s'affaiblit; il est contraint de réduire de plus en plus son travail. Sur l'avis favorable de son directeur de conscience, il demande à son Évêque, en juillet 1918, un changement d'activité. Le 4 octobre, il est nommé directeur de la maison des Soeurs de Saint- Vincent de Paul, au village de Moerzeke. La maison compte neuf religieuses, des personnes âgées, quelques malades et plusieurs orphelins, en tout une cinquantaine de résidents. La mère et deux des soeurs d'Édouard, Marie et Suzanne, viennent s'installer définitivement, elles aussi, à Moerzeke. À la paroisse du village, l'abbé Poppe retrouve un condisciple du séminaire, devenu vicaire. D'un commun accord, il font ensemble une heure d'adoration du Très Saint-Sacrement, tous les jeudis soirs, dans la chapelle du couvent. Entraînés par cet exemple, les résidents de la maison se joignent à eux; puis les prêtres attirent des enfants qui, à leur tour, amènent leurs parents. Bientôt la chapelle est pleine et l'abbé Poppe en profite pour faire une brève homélie, à laquelle s'ajoutent lectures et chants.

Si l'ardent apôtre s'intéresse à une âme en péril, il s'adresse d'abord à l'ange gardien de la personne, lui rappelle sa mission, dresse avec lui son plan de campagne. Quand il entre dans une école ou une assemblée, il salue les anges gardiens des personnes présentes. Mais c'est surtout avec son propre ange gardien qu'il s'entretient. Voyant en lui le messager qui relie son âme à Jésus et Marie, il le nomme « petit Gabriel » du nom de l'ange de l'Annonciation.

Le 11 mai 1919, victime d'une crise cardiaque, il reçoit l'Extrême-Onction dans une grande paix: « *Je n'ai jamais demandé au Seigneur de vivre vieux, déclare-t-il à un ami, mais seulement que les hommes l'aiment et que les prêtres se sanctifient ».* Contre toute attente, il se rétablit et le médecin autorise les visites: la chambre d'Édouard ne désemplit pas. Le 8 juin, une nouvelle crise, plus grave que la première, le terrasse; plus de visites, plus de Messe. Cette fois encore sa santé se rétablit, mais il reste entre la vie et la mort, s'attendant, d'un jour à l'autre, au



dénouement. Dans les périodes de répit, il reprend, comme il peut, son travail d'apostolat. Il fait installer une planche sur son lit afin de pouvoir écrire, surtout à ses confrères prêtres. Il se tient au courant des questions sociales qui ont toujours suscité son zèle et se préoccupe de la foi et de la pratique religieuse des ouvriers, offrant pour eux souffrances et prières. Il s'applique à faire comprendre à un de ses amis, devenu député, l'importance de son rôle pour la recherche d'une solution équitable au problème ouvrier. « *Je demande à Dieu, lui écrit-il, de vous donner de conformer vos convictions politiques et sociales à l'Évangile. Je serais heureux si même un seul député comptait sur Dieu pour obtenir un résultat valable de ses efforts* ».

Pendant quelques mois sa santé s'améliore, mais il reste fragile. La maladie elle-même contribue à la Mission, comme le dira le Saint-Père, lors de la béatification: « Le Père Poppe, qui a connu l'épreuve, adresse un message aux malades, leur rappelant que la prière et l'amour de Marie sont essentiels à l'engagement missionnaire de l'Église ».

### L'APÔTRE DE MARIE

Le 1<sup>o</sup> janvier 1924 survient une nouvelle crise cardiaque qui, après une accalmie, est suivie le 3 février d'une rechute plus grave. Dans une lettre adressée à ses amis prêtres, il livrait le secret de son cœur: « *Marie vous couvrira de son ombre, et vous resterez calmes et confiants. Elle se mettra en route avec vous et vous conduira par des raccourcis secrets. La souffrance ne vous épargnera pas, mais Elle vous en rendra affamés, comme d'un indispensable aliment. Ah, Marie! Marie! Son nom sera sur vos lèvres comme un miel et un baume. Marie! Marie! Ave Maria! Qui peut résister à cela? Qui donc, dites-moi, qui donc ira se perdre avec l'Ave Maria?* »

Peu à peu, Édouard comprend que sa mission sur la terre est achevée, que Jésus veut le retirer de ce monde et qu'il lui faut mourir, sacrifier sa vie pour ses brebis, tel le grain de blé jeté en terre qui porte beaucoup de fruit. Dès lors, il se prépare sereinement au suprême témoignage de la mort parfaitement acceptée, et demande à la religieuse qui le soigne de lui répéter souvent ces paroles: « *Je ne sais pas si le bon Dieu est content de moi; je m'abandonne à Lui. Oh! Qu'il est doux, au dernier moment, de ne penser à rien, ni à ses péchés, ni à ses vertus, mais seulement à la Miséricorde! C'est vraiment la mort des petites victimes d'amour* ». Ainsi, ses derniers jours illustrent ces maximes écrites au début de son ministère: « *Frères, nous n'avons qu'une vie qui passe. Nous sommes des voyageurs; et c'est folie que de vouloir chercher ici-bas sa demeure et son repos* ».

Au printemps, malgré l'état de faiblesse d'Édouard, nombreux sont ceux qui viennent le voir. Il leur faut parfois attendre très longtemps leur tour, mais ils ne sont jamais déçus par son accueil réconfortant. Le 10 juin, au lever, il est terrassé par une ultime attaque d'apoplexie. Il reçoit l'Extrême-Onction, puis ses yeux à demi-ouverts jettent un dernier regard sur la statue du Sacré-Coeur, ses mains s'ouvrent comme pour une dernière offrande et il rend son âme à Dieu à l'âge de 33 ans. Il est alors pleuré par toute la Flandre.

Il est déclaré vénérable le 30 juin 1986. Jean-Paul II le déclare Bienheureux sur la place Saint-Pierre de Rome le 03 octobre 1999.

*Dom Antoine Marie osb, abbaye Saint Joseph de Clairval, Flavigny/Ozerain, Lettre du 15 nov. 2000*

## LE MOT DU TRÉSORIER.

L'Opus Sacerdotale voudrait retrouver l'influence positive qu'il exerça dans l'histoire de l'Église de France à ses origines, voici plus de 50 ans. Dans ce but, les membres du conseil ont lancé différents projets. Ils ont déjà obtenu une reconnaissance canonique officielle de l'évêque de Toulon. Ils cherchent encore à simplifier les statuts pour en renforcer l'identité et attirer de nouveaux membres, en particulier des séminaristes car la formation de prêtres et futurs prêtres à la messe et à la doctrine traditionnelles est une de leur raison d'être. À cette fin, un des projets sur lesquels ils réfléchissent serait de lancer, *Deo volente*, une faculté libre de théologie fonctionnant par correspondance et par sessions, habilitée à délivrer des titres de baccalauréat, licence et doctorat canoniques. Il faut en effet combler ce qui manque dans le clergé traditionaliste : une reconnaissance de leur formation

par des grades académiques reconnus par les universités pontificales et l'*European Credit Transfer System* du processus de Bologne.

Pour cela, l'Opus Sacerdotale a besoin de membres engagés. Comment manifester votre engagement concret ? Par exemple en participant à la retraite annuelle, toujours de qualité et indispensable la vie spirituelle du prêtre. Nous faisons l'effort de proposer désormais deux dates par an à Fontgombault d'un côté et Triors ou le Barroux de l'autre. Mais ceux qui ne peuvent pas toujours s'y rendre peuvent au moins faire une chose simple : voter lors des élections, participer à l'assemblée générale annuelle ou cotiser aux 20 € annuels ou faire un plus gros don (nous espérons pouvoir obtenir la déduction fiscale prochainement).

La cotisation n'implique pas nécessairement de faire l'engagement à l'Opus Sacerdotale, mais indique qu'on appartient au cercle plus large de l'amitié sacerdotale. Voilà des gestes concrets qui témoignent du désir d'apporter sa petite pierre à l'édifice. Cette année, en raison de l'éminent prédicateur, le cardinal Burke, qui viendra à Fontgombault prêcher la retraite annuelle du mois d'août, nous limiterons la participation à la retraite aux seuls membres à jour

Il vous est loisible de verser très simplement votre cotisation par virement sur notre nouveau compte dont voici l'IBAN : FR76 3000 3017 9200 0372 9085 107. Mais merci de m'envoyer, en tant que trésorier, une notification par mél : [cyrille.debris@gmail.com](mailto:cyrille.debris@gmail.com) pour que je puisse vérifier en même temps que notre annuaire est à jour (nous voulons vérifier les méls, téléphones, dates de naissance, ordination et dernière nomination). Sinon, vous pouvez aussi envoyer votre chèque libellé à l'ordre de l'Association pour le soutien au sacerdoce catholique, à mon adresse postale : 34 rue Pierre Quintard, 76230 Bois-Guillaume.

Sainte Année 2018 à vous, comblée des bénédictions de Notre Seigneur fait petit enfant ».

*In Domino et Domina*

Cyrille DEBRIS



**'De choses et d'autres' Le surnaturel dans la vie de l'Impératrice Zita,  
Presses de la Délivrance, janvier 2018, 28 €**

L'Impératrice Zita d'Autriche (1892-1989) était une femme à la foi profonde et véritablement catholique. Elle savait pertinemment que le monde visible dans lequel nous vivons (l'ici-bas) ne recouvre qu'une petite partie de la réalité, à côté de l'au-delà. Ce monde invisible recouvre trois sphères correspondant à trois possibilités : le Paradis, son antichambre, le Purgatoire (ultime temps de purification) et l'Enfer.



L'Église catholique, par l'étude des 'signes' et des miracles pour les causes de béatification et canonisation, reconnaît clairement que des phénomènes surnaturels font partie de la vie des saints : qu'il s'agisse de l'apparition des stigmates du Christ sur certains, de dons de prophétie, de bilocation, de guérisons. Même quelquefois, des défunts qu'on suppose saints (admis au Paradis, purifiés), interviennent pour

éviter à leur famille des accidents.

Certaines âmes, pas encore admises au Paradis, doivent être purifiées. Ces pauvres âmes peuvent alors se rappeler aux vivants (revenants) pour implorer un secours sous la forme de prières et d'offrande de messes afin d'atteindre enfin le repos éternel en Dieu. Ils peuvent aussi œuvrer à la justice du Royaume.

Enfin, l'Église, par la pratique des exorcismes, n'ignore pas que le monde invisible ne se limite pas aux forces du bien (le Seigneur Jésus, la Vierge Marie, les saints et les anges) mais qu'un réel pouvoir d'intervention et de nuisance est aussi concédé aux démons, voire à des âmes damnées, dans des cas d'infestations diaboliques, de possession. Certaines pratiques réprouvées par l'Église, comme le spiritisme ou l'adhésion à des mouvements sectaires comme la franc-maçonnerie en sont parfois l'une des portes d'entrée.

L'Impératrice était très consciente que la vie était un combat spirituel et qu'il fallait choisir sous quel étendard servir : celui du Christ ou celui de Lucifer, puisqu'il n'y a pas de troisième voie. Avec son époux, l'Empereur Charles, qui essaya d'arrêter la première guerre mondiale, elle avait éprouvé la vérité de cette phrase « *Nous ne luttons pas contre des hommes, mais contre les forces invisibles, les puissances des ténèbres qui dominent le monde, les esprits du mal qui sont au-dessus de nous* » (Eph 6, 12). Mais elle savait aussi qu'au travers de ces épreuves si douloureuses, la Divine Providence veillait sur sa famille et sur elle.

Au début des années 1950, avec l'aide des siens, l'Impératrice a recueilli un grand nombre d'exemples d'interventions surnaturelles dans sa propre vie, celle de sa famille, de personnes proches ou éloignées. Elle a composé un recueil en allemand « *Allerlei und Anderes* » (de choses et d'autres), tout à fait inédit, traduit et présenté ici.

<https://www.les4verites.com/produit/de-choses-dautres-surnaturel-vie-de-zita>

## Dimanche 18 février 2018 à 15h30 conférence « *L'impératrice Zita et le surnaturel* »



église St Roch  
296 rue Saint-Honoré  
75001 Paris  
par M. l'Abbé Cyrille  
Debris.

Dédicace de son nouveau livre [De choses et d'autres. Le surnaturel dans la vie de l'Impératrice Zita](#), Presses de la Délivrance, 2018.

# CARNET DE L'OPUS

M. l'Abbé Georges SALLERON

Agé de 75 ans, l'abbé Salleron est un des 12 enfants (dont 3 prêtres) de l'écrivain catholique Louis Salleron. Ordonné en 1972 en Suisse, il a été pendant quelques années professeur au Séminaire d'Ecône (FSSPX), puis dans les années 1990 professeur de théologie fondamentale au Séminaire Saint-Pierre de Wigratzbad (FSSP).

Retiré dans la Sarthe depuis de nombreuses années, il aidait ponctuellement ses confrères prêtres à Bouloire. Depuis 1989, il était membre de la Fraternité Saint-Pierre. La Ses obsèques ont été célébrées à Bouloire (72) le jeudi 11 janvier 2018.



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Notre Prieur : Monsieur l'abbé François SCRIVE  
Presbytère  
13 rue Faubert  
95270 BELLOY-EN-France  
Tél : 01 30 35 70 31  
Adresse électronique : [francois.scrive@wanadoo.fr](mailto:francois.scrive@wanadoo.fr)

L'intitulé du compte postal de l'Opus Sacerdotale est « Association pour le soutien du sacerdoce catholique ».

A ce compte doivent être adressés les cotisations et les dons.

Les cotisations servent à l'édition et à l'envoi du bulletin. Une cotisation annuelle de chacun (20 euros) serait bienvenue pour développer notre œuvre. Nous remercions ceux qui ont envoyé leur cotisation.

